

## FORMULAIRE D'AVENANT DELTA G

Agrément n°

### 1 – Informations relatives à la société bénéficiaire

La société

Raison sociale :

N° EORI :

Adresse :

Contacts :

### 2 – Modalités de dédouanement

**Le dédouanement**

**Dédouanement effectué :**

pour son propre

pour le compte d'autrui

**Représentation en douane :**

Directe

Indirecte

**Convention Delta antérieure :**

Delta C n°

Delta D n°

(importation)

(exportation)

**Transmission des déclarations :**

à l'importation :

DTI (n° OPPD :  )

EDI (prestataire EDI :  )

à l'exportation :

DTI (n° OPPD :  )

EDI (prestataire EDI :  )

**Archivage des documents :**

Lieux :

**Procédures de dédouanement :**

1 -  Déclaration simplifiée

Références des procédures délivrées :

***Régularisation des déclarations simplifiées***

A l'importation

DAU       Déclaration complémentaire globale (DCG)

***Périodicité :***     Quotidienne     Décadaire     Mensuelle

A l'exportation

DAU       Déclaration complémentaire globale (DCG)

***Périodicité :***     Quotidienne     Décadaire     Mensuelle

2 -  Domiciliation

Localisations :

Flux de la  
société

**Taux de change unique**

OUI       NON

Si oui, préciser les devises concernées :

Principales marchandises dédouanées : *(désignations commerciales et SH)*

A l'importation

A l'exportation

Principales provenances des marchandises dédouanées :

A l'importation

A l'exportation

<b>Mode d'acheminement des marchandises</b>	Principal mode de transport utilisé :
	<input type="checkbox"/> A l'importation
	<input type="checkbox"/> A l'exportation
	Lieux d'entrée / sortie des marchandises du territoire douanier :
	Accomplissement des formalités de transit par :
	<input type="checkbox"/> NSTI <input type="checkbox"/> TIR <input type="checkbox"/> Autre :

#### **IV. DISPOSITIONS FINALES.**

Le présent avenant à la convention d'agrément à la télé-procédure DELTA G demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une des parties notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à effet immédiat.

Le bénéfice de l'autorisation peut être retiré ou suspendu lorsque les conditions exigées ne sont plus remplies ou lorsque la société contractante n'a pas respecté ses engagements et, *a fortiori*, a utilisé la télé-procédure de manière abusive.

L'administration des douanes peut également suspendre, en partie ou en totalité, les facilités liées à l'utilisation de la télé-procédure en cas de circonstances exceptionnelles, justifiées notamment par l'évolution réglementaire, la situation internationale ou par l'existence d'une crise affectant un secteur particulier.

Toute modification à la présente Annexe devra être datée et signée par les deux parties.

Fait à , le



<i>L'autorité des douanes signataire</i>	<i>La société bénéficiaire</i>
<p data-bbox="416 898 531 943"><i>Prénom, NOM cachet</i></p>	<p data-bbox="1062 904 1177 949"><i>Prénom, NOM cachet</i></p>